

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février à dix-neuf heures,
le **Bureau communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 23
présents : 19
procurations : 3
votants : 22

Date de convocation :
11 février 2025

PRESENTS : S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, N. LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, A. CUZIN, E. ROSAY, M. MERMIN, C. VINCENT, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, J-C. GUILLON, B. FOL, A. MAGNIN, L. CHEVALIER, F. de VIRY, F. BENOIT

REPRESENTES : V. LECAQUE par L. CHEVALIER, M. GRATS par C. VINCENT, J. LAVOREL par F. BENOIT

ABSENTE : A. RIESEN

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° b_20250217_mob_014

1.1. MARCHES PUBLICS

**ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF A LA CRÉATION
D'UNE NOUVELLE VOIE DE TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE
POUR LA DESSERTE DU SITE D'ARCHPARC (MARCHÉ N° 2024_65)**

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3^{ème} Vice-Président,

Dans le cadre de ses compétences d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la Communauté de Communes du Genevois engage des réflexions stratégiques visant à faciliter les connexions et à accroître l'efficacité des lignes de transport public et des modes actifs (cycles et piétons) au sein de la technopole Archparc située sur la commune d'Archamps.

L'objectif est de créer des voies dédiées et un système de priorité aux feux pour améliorer la fiabilité et la performance de ces modes jusqu'au futur parking-relais ECLA qui entrera en service en septembre 2025 sur le site de la technopole.

A ce titre, la Communauté de Communes a publié une consultation pour désigner un Maître d'Œuvre (MOE) pour la création d'une nouvelle voie de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) sur le site d'Archparc, projet dont la Communauté de Communes assure la Maîtrise d'Ouvrage (MOA). Ce marché concerne uniquement la phase 1 de l'opération. Pour rappel, une étude de faisabilité a été réalisée par le bureau d'étude TTK sur le second semestre 2024.

La consultation pour la Maîtrise d'œuvre a été lancée selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R2123-1, 1° du code de la commande publique, par avis d'appel public à la concurrence publié le 23 décembre 2024 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

La date de remise des offres a été fixée au vendredi 31 janvier 2025 à 12h00.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée au marché de MOE a été évalué par la Direction des Infrastructures et des Mobilités à environ 120 000 € H.T. pour un coût prévisionnel global des études (comprenant également les études topographiques et de sol) s'élevant à environ 160 000 € H.T.

Le coût prévisionnel des travaux est évalué à 964 800 € H.T. A ce montant pourrait s'ajouter une plus-value de 30 à 40 % du montant pour effectuer les travaux en 4 mois entre septembre et décembre 2025.

Le planning des prestations prévues est le suivant :

- Date de démarrage des études : début mars 2025.
- Date de démarrage des travaux par le MOA : août 2025.
- Fin des travaux : décembre 2025 avec une période de réception des ouvrages courant janvier 2026.

La notification prévisionnelle du titulaire est prévue début mars 2025.

Les résultats de l'analyse des offres ont été présentés en Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 10 février 2025 afin de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément aux critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation. Il en ressort que l'offre de la société Ingerop est la plus avantageuse économiquement, pour un montant de 81 450,00 € H.T. soit 97 740 € T.T.C.

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2123-1 1°, R2123-4 et 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 5 développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture répondant aux enjeux sociaux et environnementaux ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_94 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection des membres du Bureau communautaire ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_95 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant délégations de pouvoir au Président et au Bureau communautaire, notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant global de la consultation est égal ou supérieur à 100 000 € H.T. et inférieur à 2M € H.T., prendre toute décision de les conclure et de les signer ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres, réunie le 10 février 2025 ;

DELIBERE

Article 1 : **retient** l'offre de la société Ingerop, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 81 450 € H.T. soit 97 740 € T.T.C.

Article 2 : **rappelle** que les crédits seront inscrits au budget principal – exercice 2025 – chapitre 011 - charges à caractère général.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ledit marché et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

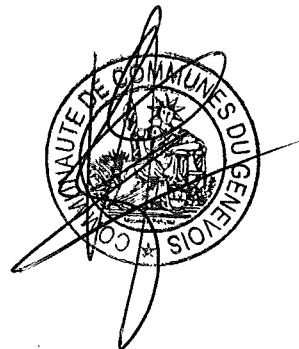
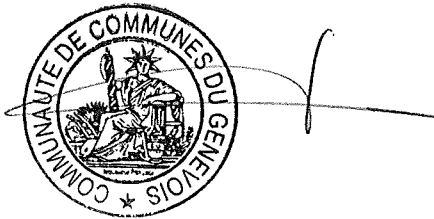
VOTE : POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :
Télétransmise en Préfecture le 03/03/2025
Publiée électroniquement le 03/03/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.